



commandement aux fins de saisie vente

Par **YALEVED**, le **29/03/2012** à **14:54**

Bonjour, L'huissier m'a remis un Commandement aux fins de saisie vente pour un montant de 2500€ à régler sous huit jours, suite à un jugement de fin 2010. Cette somme bien lourde pour moi, ai-je la possibilité de proposer un échéancier à l'huissier d'environ 150€ par mois sachant que mon revenu mensuel est de l'ordre de 1500€. Merci

Par **Debilos**, le **29/03/2012** à **15:03**

Oui, mais celui-ci pourra le refuser.

Voyez aussi si vous n'avez pas des moyens de contester la saisie.
http://assistant-juridique.fr/contester_saisie.jsp

Par **youris**, le **29/03/2012** à **18:01**

bjr,
c'est en principe le créancier qui accepte ou non un étalement du paiement.
en cas de paiement étalé, attention aux intérêts et aux frais de recouvrement qui vont venir s'ajouter à la dette.
cdt